



CIRCULAIRE

Mesdames et Messieurs les Maires et les
Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 17 novembre 2017

Réf : RRH/CIRCULAIRE n°2017-22

Destinataires : collectivités et EP affiliés

Mode de transmission : courriel aux collectivités concernées

Objet : L'éventuel report du PPCR au 1^{er} janvier 2018, la compensation de la hausse de la CSG et les autres mesures annoncées par le Gouvernement

Depuis mai 2016, de très nombreux décrets ont été publiés dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R) visant à réformer en profondeur les Statuts et la carrière des fonctionnaires.

Alors que les derniers textes concernant le PPCR viennent de paraître, le **Ministre de l'Action et des Comptes Publics**, dans un communiqué de presse du 10 octobre dernier a annoncé que **plusieurs mesures seraient prises concernant les agents publics pour redressement des finances publiques**:

- **Un gel du point d'indice pour 2018** (pour mémoire, ce point avait été revalorisé au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017),
- **Le décalage d'un an des mesures indiciaires et statutaires prévues au PPCR :**
La mise en œuvre du protocole, prévu initialement pour s'étaler entre 2016 et 2020, s'étalerait jusqu'en 2021 pour la Fonction Publique Territoriale.
Ainsi, il en résulterait notamment:
 - Le report au 1/01/2019 de la revalorisation indiciaire prévue pour certains fonctionnaires de catégorie A , B et C au 1/01/2018 et un décalage d'un an pour les revalorisations suivantes qui s'étaleraient alors jusqu'en 2021 (au lieu de 2020) ;
 - Le report au 1/01/2019 de la 2^{ème} tranche du dispositif transfert Primes/Points prévue au 1/01/2018 pour les agents de catégorie A hors filières paramédicale et sociale ; Ainsi en 2018, l'abattement à appliquer pour ces agents de catégorie A sera donc maintenu à 167€ (au lieu des 389€ prévus initialement) ;
 - Le report au 1/02/2019 de l'intégration des cadres d'emplois des filières sociale de catégorie B (éducateurs des jeunes enfants et assistants socio-éducatifs) en catégorie A, et du reclassement des conseillers socio-éducatifs compte tenu du passage en catégorie A des éducateurs des jeunes enfants et assistants socio-éducatifs ;
 - Le report d'une année des conditions d'avancement de grade et des règles de classement prévues initialement au 1/01/2018; il y aurait donc lieu en 2018 d'appliquer les dispositions appliquées en 2017.

Pour mieux appréhender ces modifications de calendrier de mise en œuvre du PPCR, vous trouverez en annexe le projet de calendrier du PPCR modifié et élaboré par le Gouvernement.

- **La compensation Intégrale de la hausse de la CSG de 1,7 points au 1er janvier 2018 pour l'ensemble des agents publics :**

Cette compensation intégrale devrait se matérialiser par :

- la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1%,
- la baisse du taux de cotisation employeur maladie à 9,88 % (au lieu de 11.50%),
- et la création d'une prime compensatoire obligatoire qui serait versée dès le 1er janvier 2018 aux fonctionnaires et contractuels dont le montant devrait varier selon la caisse de retraite de l'agent, et sa situation au 31.12.2017.

Contrairement aux agents du secteur privé, cette compensation ne devra pas avoir pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

- **La reconduction de la GIPA pour 2017.**

ATTENTION : Deux décrets devraient être publiés en fin d'année 2017 pour acter les modalités de ce report.

Par ailleurs, le projet de loi de Finances pour 2018 prévoit en outre la réintroduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public (sont notamment exclus de l'application de ce jour de carence, les congés pour accident de service, maladie professionnelle, au 2^{ème} CMO lié à la même cause intervenant dans les 48h après une reprise, congé invalidité imputable au service, congé longue durée, congé longue maladie et congé grave maladie).



IMPORTANT : Le CdG a décidé d'attendre la parution des textes prévus pour transmettre aux collectivités affiliées :

- les tableaux de propositions d'avancement de grade pour 2018, à l'exception de ceux des agents de catégorie C pour qui aucun changement n'était prévu en 2018,
- les arrêtés d'avancement d'échelons 2018.

Une fois les textes parus, plusieurs documents du CdG 28, actuellement mis en ligne sur l'extranet, seront modifiés en conséquence. Il s'agit notamment des grilles indiciaires, du livret des conditions d'avancement, des fiches de classement avancement de grade et du tableau synthétique des conditions d'avancement de grade 2017-2018.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président,

Bertrand MASSOT

Nouveau calendrier de mise en œuvre de PPCR - Mesures statutaires

	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Catégorie B		Reclassement et création d'échelon sommital				
Catégorie A Personnels Paramédicaux		Reclassement et création d'échelon sommital 1 ^{er} juillet 2017 : création du corps des infirmiers anesthésistes				
Catégorie A		Reclassement			Création d'échelon sommital (IB 1015)	
Catégorie C		Reclassement et création d'échelon sommital (échelle C2)				
Personnels sociaux relevant initialement de la catégorie B		Reclassement et création d'échelon sommital	01/02/2019 : Reclassement dans les nouveaux corps/cadres d'emplois de catégorie A		Reclassement (fusion de deux classes)	

- Source = Projets de décrets portant report de la date d'entrée en vigueur des dispositions individuelles/statutaires soumis au CCFP du 6/11/17.

	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Personnels sociaux relevant de la catégorie A avant la mise en œuvre de PPCR		Reclassement	01/02/2019 Reclassement en lien avec le passage en catégorie A des personnels sociaux. Création d'un nouveau grade sommital			
Statuts spéciaux assimilés catégorie B (gardiens et gradés de la police nationale, corps de commandement de l'administration pénitentiaire)			Reclassement et création d'écritons sommitaux			
Statuts spéciaux assimilés catégorie C (personnels de surveillance de l'AP)			Reclassement (1 ^{er} grade)			
Commandement de la police nationale assimilé A		Reclassement lié à la fusion des grades de lieutenant et capitaine et création du troisième grade				

1^{re} tranche = abatement de 167€
 2^e tranche = abatement de 389€

Nouveau calendrier de mise en œuvre de PCR - Mesures Indiciaires

	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Catégorie B	Transfert primes / points	Revalorisation	Dernière tranche de revalorisation indiciaire			
Catégorie A Personnels Paramédicaux	Transfert primes / points (1 ^{er} tranche)	Transfert primes points (2 ^e tranche), Revalorisation	Poursuite de la revalorisation indiciaire Infirmiers anesthésistes : dernière tranche de revalorisation en septembre 2019, par anticipation de la réforme 2020 pour les autres personnels infirmiers	Dernière tranche de revalorisation indiciaire		
Catégorie A		Transfert primes / points (1 ^{er} tranche) Revalorisation	Transfert primes points (2 ^e tranche)	Dernière tranche de revalorisation indiciaire		
Catégorie C		Transfert primes / points et revalorisation	Poursuite de la revalorisation	Poursuite de la revalorisation	Dernière tranche de revalorisation indiciaire	
Personnels sésant relevant initialement de la catégorie B	Transfert primes / points	Revalorisation	1 ^{er} janvier : dernière tranche de la revalorisation indiciaire de la catégorie B		Revalorisation indiciaire par la nouvelle structure de carrière des corps	

	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Personnels sociaux relevant de la catégorie A avant la mise en œuvre de PPCR	Transfert primes / points	Revalorisation	<p>1^{er} février : revalorisation induite par le passage en catégorie A.</p> <p>1^{er} janvier : dernière tranche de la revalorisation indiciaire de la catégorie B.</p> <p>1^{er} février : revalorisation induite par la restructuration des corps et cadres d'emplois suivant le passage en catégorie A des assistants sociaux.</p>		<p>et cadres d'emplois d'assistants sociaux éducatifs</p> <p>Revalorisation.</p>	
Statuts spéciaux assimilés catégorie B (gardiens et grades de la police nationale; corps de commandement de l'administration pénitentiaire)	Transfert primes / points	Revalorisation induite par les reclassements		<p>Revalorisation.</p> <p>Dernière tranche pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gardien de la paix - Brigadier - Brigadier chef - Commandant pénitentiaire et pour l'emploi de responsable d'unité locale police 	<p>Dernière tranche de revalorisation pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Major de police - Lieutenant pénitentiaire - Capitaine pénitentiaire 	

	2016	2017	2019	2020	2021	2022
Statuts spéciaux assimilés catégorie C (personnels de surveillance AP)			Revalorisation dont revalorisation liée aux reclassements dans le 1 ^{er} grade	Poursuite de la revalorisation	Dernière tranche de revalorisation	
Commandement de la police nationale - SAINT-ETIENNE A		Transfert primes / points et revalorisation	Transfert primes / points (2 ^e tranche) et revalorisation	Poursuite de la revalorisation	Poursuite de la revalorisation	Dernière tranche de revalorisation

